



MOTION de la commission

“Aménagement du temps de l'enfant” (ATE)

présentée au Congrès de la FCPE-Paris de mai 2002

Après la décision du Recteur de l'Académie de Paris, en mars 2002, de surseoir à la réforme des rythmes scolaires (statu quo provisoire, poursuite des débats en 2002/2003), il convient de mettre à profit cette respiration pour reprendre le débat sur de bonnes bases avec une autre méthode, un calendrier et un objectif clair : un vrai changement à la rentrée 2003 fondé sur un **allègement de la journée scolaire, une synergie du périscolaire et du scolaire, une semaine équilibrée et une année réorganisée sur la base du 7/2.**

Dans cette perspective et dans le droit fil de ses interventions au cours de l'année 2001-2002, la **FCPE-Paris veillera à ce que les discussions restent centrées sur l'intérêt de l'enfant.** Dans cette optique, la FCPE-Paris :

- Réaffirme que l'objectif d'un aménagement du temps de l'enfant est d'abord **d'améliorer les conditions de réussite scolaire et personnelle de tous les enfants**, en particulier des plus défavorisés. L'ATE doit contribuer à lutter contre l'échec scolaire, favoriser l'accès à la culture pour tous et aider à diminuer la violence.
- Rappelle ses priorités : **l'aménagement de la journée**, avec une réduction des heures de cours quotidiennes et le respect des pics de vigilance, un temps du midi de qualité et une réelle synergie (chacun dans son domaine de compétence) du périscolaire et du scolaire, et **celui de l'année**, avec la mise en œuvre de l'alternance 7/2.
- Propose la réduction à 5 h 30 des heures de cours à la rentrée 2003, à 5 h à moyen terme.
- Préconise, en conséquence, la **diminution de la durée des grandes vacances**, pénalisantes en particulier pour les enfants socialement et culturellement défavorisés, creusant l'écart au lieu de le réduire.
- Demande **l'application du BO de juin 2001 pour le temps de restauration** et l'interclasse de midi (d'une durée d'au moins 2 heures).
- Réitère sa totale **opposition à la semaine de 4 jours**, organisation en rupture avec les besoins de l'enfant et génératrice de difficultés scolaires, d'approfondissement des inégalités.

- Enregistre, après avoir vu sa proposition de temps choisi balayée par les autorités comme relevant de l'utopie, et malgré les atouts du samedi travaillé, le souhait majoritaire des parents de libérer le samedi (sous réserve de l'analyse fine des résultats de la consultation des conseils d'école du 9 mars, promise par le recteur Blanchet et par Éric Ferrand le 15 mars).
- Déclare que dorénavant **les autorités ont tous les éléments pour arrêter le statut du samedi** dans le cadre de l'aménagement de la semaine. Il leur appartient de décider maintenant : soit le samedi reste un temps scolaire, soit il devient extrascolaire, afin de définir en toute clarté le champ du débat.
- Affirme que si les autorités décidaient de transférer les cours du samedi au mercredi, les enfants ne doivent pas être laissés "à la rue" le samedi. Des activités extrascolaires culturelles et sportives, attractives et gratuites devront être offertes dans tous les quartiers. Dans l'hypothèse du maintien d'un samedi scolaire, la FCPE-Paris soumettra à nouveau à la réflexion de tous les partenaires sa proposition du temps choisi et en demandera l'expérimentation.

La FCPE-Paris exige en conséquence :

De la Ville :

- Un **saut qualitatif dès maintenant de l'interclasse du midi** afin d'en faire un temps agréable, de détente, de repos autour du repas, moment privilégié de convivialité. Cela implique des activités de qualité et un encadrement renforcé : 3 animateurs qualifiés permanents par école et un animateur pour 15 élèves y compris en élémentaire.
- Un état des lieux du périscolaire actuel (moyens, encadrement, activités, fréquentation...) par école.
- La mise en œuvre dès la rentrée 2002 d'activités extrascolaires, éducatives, sportives et culturelles de qualité les samedi libérés, en liaison avec les services de la Jeunesse et des Sports, des Affaires culturelles, les associations de soutien scolaire, le tissu associatif local...

- L'amélioration des études surveillées (dirigées) et des ateliers périscolaires après la classe.
- L'étude, en liaison avec le Bureau des temps, d'un **accueil pré-scolaire**, avec petit déjeuner.
- La **refonte des cahiers de charge des bâtiments scolaires** (espaces de détente, dortoirs pour tous les enfants de maternelle, réfectoires et classes agréables et insonorisés, etc.).
- L'ouverture des locaux scolaires (écoles, mais aussi collèges) à des activités péri et extrascolaires le week-end et les vacances.

De l'Académie :

- La communication de l'analyse des résultats de la consultation des conseils d'école du 9 mars (aspects quantitatifs et qualitatifs, globalement et par circonscription).
- Une **information sérieuse aux enseignants et aux parents sur les rythmes des enfants**, pour que les pics et les baisses de vigilance soient pris en compte dans le cadre du temps scolaire dès maintenant. Et que soit notamment institué un "sas" de mise en route avant le démarrage des cours proprement dits (voire l'après-midi).
- Des explications largement diffusées sur les **dangers de la semaine de quatre jours** (rapport IGEN 2000, travaux de l'INSERM, des chronobiologistes et pédiatres...).
- L'évaluation des écoles pratiquant déjà des horaires différents (école Houdon dans le 18^e, notamment).
- La réactivation des groupes de travail mis en place en juin 2001 (nous attendons toujours la synthèse des travaux de ces groupes).
- Une réflexion sur le "travailler autrement" : "plus de maîtres que de classe", l'organisation en cycles, le travail d'équipe...
- La mise en œuvre de la proposition de six samedis par an de "concertation" avec les parents en plus des conseils d'école afin de maintenir l'indispensable dialogue entre les co-éducateurs.

Du Ministère :

- La **refonte du calendrier annuel** avec respect intégral de l'alternance 7/2 (7 semaines de classe, 2 semaines de congé), que ce soit par la suppression du zonage, son extension à toutes les vacances (été compris) avec réduction à deux zones, l'allongement des congés de février...
- L'application de ce calendrier à tous les niveaux d'enseignement (primaire, collèges, lycées).
- Le lancement de la **réflexion sur les rythmes des collégiens et des lycéens**.

De tous les acteurs :

- Un authentique copilotage de ce débat par l'académie et la Ville de Paris sur la base d'une orientation claire et avec une volonté forte d'expliquer les choix (donner du sens).
- La mise en place effective de l'**Observatoire des rythmes scolaires**, constitué de personnalités indépendantes (promesse réitérée le 15 mars 2002 par le recteur Blanchet et Éric Ferrand).
- Une **réflexion spécifique sur l'école maternelle** : les "petits" n'ont pas les mêmes rythmes que les "grands".
- Une cohérence entre les actions de différents intervenants à l'école, au collège, au lycée, avec des temps de réflexion commune.

La FCPE-Paris propose en conséquence de :

- Clarifier le cadre et la méthode de débat.
- Définir un calendrier permettant d'associer l'ensemble des partenaires (parents, personnels de la Ville, enseignants, acteurs du mouvement associatif) avec diffusion préalable d'informations, de données fondamentales, pour que les débats de fond ouverts dans nombre d'écoles le 9 mars puissent se poursuivre.
- Décentraliser les débats en partant des écoles (état des lieux, diagnostic, proposition d'activités, organisation...) vers les circonscriptions scolaires et l'Académie.
- Organiser simultanément la concertation avec l'ensemble des partenaires et leurs organisations au niveau académique (groupes de travail ATE).
- Réunir un conseil d'école extraordinaire (mars 2003), s'appuyant sur les réunions d'école tenues en amont, afin de faire la synthèse des propositions d'aménagement.
- Réunir le CDEN pour consultation et avis sur la proposition du recteur avant sa soumission à la communauté éducative.
- Consulter, au printemps 2003, l'ensemble de la communauté éducative sur la proposition du recteur, pour une mise en œuvre à la rentrée 2003.
- Réunir le CDEN pour une décision finale.